

**Réponse au postulat de M. Simon Schülé  
et consorts concernant la planification et la  
coordination des projets d'accueil de jour**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Objet du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2026, votre assemblée a accepté le renvoi en Municipalité du postulat proposé par M. Simon Schülé et consorts, demandant à la Municipalité de répondre à plusieurs questions relatives aux projets en cours de développement dans le cadre de l'accueil de jour pré- et parascolaire, ainsi qu'à l'organisation y relative.

## **2. Rapport au Conseil communal**

### **Situation actuelle et rappel des projets en cours**

La commune de Romanel-sur-Lausanne dispose aujourd'hui de quatre structures d'accueil de jour, à savoir :

1. Une garderie de 20 places située au collège des Esserpys ;
2. Une UAPE de 36 places également située au collège des Esserpys ;
3. Une APEMS de 36 places située au collège du Rosset
4. Un réfectoire, pouvant accueillir 40 à 45 enfants, au collège du Rosset.

Depuis plusieurs années, les capacités d'accueil de la garderie et de l'UAPE sont insuffisantes et ne permettent pas de répondre aux demandes de la population. Il convient de noter qu'à l'exception du réfectoire, la limitation du nombre de places dans les structures est liée aux surfaces disponibles.

Comme mentionné dans le texte du postulat, la Municipalité travaille actuellement sur deux réalisations majeures dans le cadre de l'accueil pré- et parascolaire sur le territoire communal, à savoir :

1. la transformation du collège du Rosset en structure d'accueil parascolaire, présentée dans les préavis 67/2025 (crédit d'étude) et 95/2026 (crédit de construction), tous deux approuvés par votre Conseil ;
2. la construction, par l'ASIGOS, d'un nouveau complexe scolaire aux Esserpys auquel sera intégrée une structure communale d'accueil de jour préscolaire.

En sus, la Municipalité a présenté à votre Conseil un projet de réalisation d'une structure modulaire provisoire aux Esserpys (préavis 92/2025) qui s'inscrit précisément dans le cadre de ces projets.

Nous vous renvoyons, au besoin, aux différents préavis mentionnés pour plus de détails sur les projets respectifs et en particulier leurs coûts et planifications.

### Réponse aux questions posées dans le postulat

Un plan de relocalisation des enfants pendant les travaux de réaménagement du Rosset a été présenté dans le cadre du préavis 92/2025 décrivant le pavillon provisoire aux Esserpys. Celui-ci répondant, de l'avis de la Municipalité, aux différentes questions posées par le postulat, il est intégralement reproduit ci-dessous :

Dès la rentrée scolaire 2026 et pendant les travaux du Rosset

La nouvelle structure entrera en service dès la rentrée scolaire 2026, moment où les travaux d'extension et de transformation du Rosset sont prévus de démarrer. Cette nouvelle structure permettra, selon la demande effective, d'ouvrir jusqu'à deux groupes de 12 enfants supplémentaires à l'UAPE tout en accueillant les trois groupes déjà existants.

Afin de vider le collège du Rosset, l'APEMS déménagera aux Esserpys dans les locaux libérés par l'UAPE, relogée dans le nouveau bâtiment.

Le réfectoire, quant à lui, reprendra sa place dans le hall de la salle polyvalente de Prazqueron avec un effectif plus faible, nombre d'enfants y étant en effet inscrits par manque de place à l'UAPE.

La situation prévue est donc la suivante (en jaune, les éléments qui changent) :

<b>Structure</b>	<b>Capacité max.</b>	<b>Localisation</b>
APEMS	36 places	Collège des Esserpys
Réfectoire	30 enfants	Foyer de Prazqueron
UAPE	60 places	Nouveau bâtiment
Garderie	20 places	Collège des Esserpys

Après l'agrandissement du Rosset (été 2027)

Lorsque les travaux d'agrandissement et de transformation du Rosset seront terminés, la garderie agrandie pourra entrer en fonction comme le montre la projection suivante :

<b>Structure</b>	<b>Capacité max.</b>	<b>Localisation</b>
APEMS	36 places	Collège des Esserpys
Réfectoire	30 enfants	Foyer de Prazqueron
UAPE	60 places	Nouveau bâtiment
Garderie	44 places	Collège du Rosset

Cette ouverture devrait, encore une fois selon les informations disponibles aujourd'hui, permettre de répondre à la demande d'accueil au parascolaire.

Comme on peut le constater, cette étape n'a d'impact ni sur la capacité ni sur la localisation du parascolaire.

---

<sup>1</sup> La taille de la structure permet d'ouvrir jusqu'à 54 places ; 44 sont cependant prévues à la création pour des raisons d'organisation des groupes et de personnel disponible

À la démolition du collège des Esserpys

La construction du futur complexe scolaire des Esserpys implique la démolition de l'actuel collège. Une extension du nouveau bâtiment sera alors proposée au Conseil communal afin d'y accueillir l'APEMS :

<b>Structure</b>	<b>Capacité max</b>	<b>Localisation</b>
APEMS	36 places	Nouveau bâtiment
Réfectoire	30 enfants	Foyer de Prazqueron
UAPE	60 places	Nouveau bâtiment
Garderie	54 places	Collège du Rosset

Après la construction du futur complexe scolaire des Esserpys

Dans le cadre du futur complexe, la commune de Romanel-sur-Lausanne prévoit la construction d'un bâtiment spécifiquement dédié à l'accueil de jour parascolaire, qui permettra de regrouper les différentes structures.

### 3. Conclusions

La solution présentée dans le cadre du préavis 92/2025 répond aux inquiétudes des signataires du postulat tant pour les relocations des structures existantes qu'en ce qui concerne l'augmentation des places d'accueil.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal N° 114/2026 adopté en séance de Municipalité du 11 mai 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE :

de dire qu'il est ainsi répondu à la proposition déposée par M. Simon Schülé et consorts concernant la planification et la coordination des projets d'accueil de jour.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :



Claudia Perrin

Le Secrétaire :



Nicolas Ray



Romanel-sur-Lausanne, le 11 mai 2026

Déléguée municipale : Mme Jennifer Dagon, Municipale

